



# Le CSE

**Rien ne se crée, rien ne se perd,  
tout se transforme à La Poste !**

## Nos revendications seront ciblées sur :

- ◆ Les salaires
- ◆ Les conditions de travail
- ◆ L'égalité femmes-hommes
- ◆ Les discriminations
- ◆ Les Activités Sociales & Culturelles
- ◆ L'environnement, la mobilité

Suite à une ordonnance Macron de 2017, La Poste va passer aux **Comités Sociaux et Économiques (CSE)** au plus tard le 31 octobre 2024, malgré un bilan très négatif de leur mise en œuvre dans le privé.

Les **CSE** sont issus des lois Travail que nous avons combattues. Cette réforme des instances représentatives du personnel va avoir un impact profond sur les postier-es de toutes les branches.

En effet, vont disparaître les 617 **Comités Hygiène Santé et Conditions de Travail (CHSCT)** et plus de 100 Comités Techniques (CT) pour être remplacés par 32 CSE d'établissements et un CSE central.

Pour rappel, les **CHSCT** sont les instances qui ont permis de ralentir et de stopper de multiples réorganisations à l'aide d'expertises et d'actions judiciaires initiées par vos représentant-es. Sans oublier leur rôle de lanceurs d'alerte pour tous les problèmes que rencontrent les collègues au quotidien.

Pensé pour les entreprises privées, **le modèle en CSE n'est pas adapté à La Poste** : les périmètres couverts par les CSE d'établissement sont considérables, couvrant plusieurs centaines de kilomètres (voire le pays), avec des effectifs pouvant dépasser les 10 000 personnes. De ce fait, **la présence quotidienne des militant.es auprès des collègues ne sera prochainement qu'un souvenir**, tandis que les futur-es élu-es seront perdu.es dans une succession de réunions interminables et coupées des réalités du terrain ! S'agit-il donc d'une forme d'inquisition ou une chasse aux sorcières, pour se débarrasser des organisations syndicales qui n'adhèrent pas au triste projet de la décroissance postale ?



**Luttez, résistez,  
ne vous résignez pas !**

**Pour défendre vos droits,  
Votez SUD au CSE !**



**SUD POSTE AUVERGNE RHÔNES-ALPES COURRIER-COLIS**

Ain-Rhône : courrier-colis@sudptt69.org - Auvergne : sud.ptt63@orange.fr

Drôme-Ardèche : sud-ptt-2607@orange.fr

Haute-Savoie : sud.ptt74@gmail.com - Isère-Savoie : sud.poste.alpes@orange.fr



# SOMMAIRE

**Le syndicat SUD PTT vous présente ce qui attend tous les postiers avec le passage en Comité Social et Économique. Devons-nous nous attendre à un changement positif pour nos vies professionnelles ? Notre activité à vos côtés restera-t-elle la même ? On vous dit tout à travers ce livret !**

<b>1- Présentation du CSE</b>	<b>Page 3</b>
<b>2- Les Enjeux de la Représentativité</b>	<b>Page 4</b>
<b>3- Les Engagements des élu-es SUD au CSE</b>	<b>Page 5</b>
<b>4- Les Conditions de Travail</b>	<b>Page 6</b>
<b>5- Les Salaires, Traitements, Rémunérations et Primes</b>	<b>Page 7</b>
<b>6- L'Égalité Professionnelle</b>	<b>Page 8</b>
<b>7- La Discrimination</b>	<b>Page 9</b>
<b>8- Les Activités Sociales et Culturelles</b>	<b>Page 10</b>
<b>9- La Responsabilité Sociétale des Entreprises</b>	<b>Page 11</b>
<b>10- Le Facteur Guichetier</b>	<b>Page 12</b>
<b>11- Les Facteurs Services Experts</b>	<b>Page 13</b>
<b>12- Les Responsables Opérationnels</b>	<b>Page 14</b>
<b>13- Comment faire pour voter ?</b>	<b>Page 15</b>

# Le CSE

**Rien ne se crée, rien ne se perd,  
tout se transforme à La Poste !**

**La poste va passer en Comité Social et Économique au **31 octobre 2024**. Vous allez voter du **9 au 14 octobre** pour les élections professionnelles et élire vos représentant-es du personnel pour les **4 prochaines années**.**

## LE CSE EN QUELQUES MOTS...

Le CSE est l'instance qui va fusionner les attributions des **Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail** et les **Comités Techniques**, elle disposera aussi d'un droit de regard sur la gestion de l'entreprise. 32 CSE remplaceront donc les 617 CHSCT et 100 CT actuels.

Voter pour SUD est crucial car nous ne pourrons vous représenter que si et seulement si nous obtenons 10% des voix. Vos votes nous permettront ainsi de continuer à défendre vos droits individuellement comme collectivement, à déposer des préavis de grève en cas d'échec de négociations.

## CE QUE CELA CHANGE

Nous perdrons les CHSCT d'établissements, instances locales pour défendre nos conditions de travail qui ont permis de ralentir et stopper de nombreuses réorganisations et perdons aussi les 2/3 des représentants du personnel.

Les périmètres CSE seront très étendus, dans le seul but de compliquer les actions syndicales de terrain. Grâce à votre confiance, SUD saura rester à vos côtés : l'élargissement des périmètres ne nous empêchera pas de continuer à porter vos revendications.

## LES ENGAGEMENTS DE SUD :

Chacune / chacun d'entre nous s'engage à vous défendre et à vous représenter en restant présent -e sur le terrain à vos côtés pendant ces 4 ans.

Nos idées du syndicalisme resteront l'action, la mobilisation, et la négociation. Malgré ces nouvelles contraintes nous continuerons notre lutte.

**Votez SUD aux élections CSE 2024 !!!**



Flashez ce QR Code pour accéder à notre dossier CSE en ligne :



**Comités Sociaux Economiques (1/12) : Présentation du CSE**

# Pourquoi voter SUD ?

**Les élections professionnelles permettront d'élire vos représentant-es du personnel pour les 4 prochaines années, elles auront lieu du 9 au 14 octobre 2024 ! On vous explique ici pourquoi voter pour les élu-es SUD...**

## L'ENJEU DE LA REPRÉSENTATIVITÉ

Vos votes sont un enjeu important pour permettre au syndicat SUD d'obtenir au moins 10 % des voix afin d'être **représentatif**. SUD aura ainsi, grâce à vous, les moyens d'agir pour **contraindre l'employeur à une information transparente**. Vos représentant-es pourront **participer aux négociations** avec la direction et ainsi contrer ou influencer les décisions de celle-ci, signer ou non des accords. **C'est en votant SUD que vos droits seront le mieux défendus que ce soit individuellement ou collectivement**. En cas d'échec de négociations, SUD n'hésitera pas à déposer des préavis de grève !



## LES CANDIDAT-E-S SUD

Vos élu-es SUD qui siègeront au CSE sont avant tout **des collègues de travail présent-es à vos côtés sur le terrain**. Nous vivons tous-tes le même quotidien ! Ensemble, nous **porterons vos aspirations et construirons vos revendications** pour les quatre prochaines années.

## LES ENGAGEMENTS DE SUD :

Les élu-es SUD s'engagent au maximum à **protéger et améliorer votre santé, votre sécurité et vos conditions de travail**, à **surveiller les orientations économiques de l'entreprise**, à **défendre les situations**

**individuelles et collectives**. La direction fait tout son possible pour que nos élu-es ne puissent siéger dans les futures instances représentatives du personnel, **alors votez massivement pour Sud** afin de nous permettre d'y faire entendre votre voix et vos revendications.

# Les Engagements des élu-es SUD

**Des élections professionnelles auront lieu pour élire nos représentant-es du personnel. Le syndicat SUD proposera ses listes de candidat-es volontaires et déterminé-es pour faire entendre la voix des travailleur-euses ; et assurément comme son nom l'indique : « représenter le personnel » (comme les RP SUD l'ont toujours fait) pendant les réunions avec la direction de La Poste, non plus au niveau local par établissements, mais à un niveau régional.**

## Les engagements de nos élu-es :

Les élu-es SUD devront respecter les valeurs de la fédération Sud PTT. Elles-Ils seront porteur-euses des revendications des salarié-es de leur périmètre CSE. Elles-Ils bénéficieront de formations efficaces pour mener à bien le mandat collectif de notre orientation syndicale.

**Maintenir les actions militantes** : les élu-es ne devront pas se laisser embarquer dans un syndicalisme professionnel déconnecté de la réalité. Pour cela, les représentant-es de proximité mandaté-es par SUD (RPX) seront également sur le terrain pour faire remonter aux élu-es les problématiques rencontrées par les agents.

**Des décisions prises collectivement** : les élu-es SUD auront pour mission de créer un rapport de force pour faire aboutir nos revendications en s'appuyant sur les exigences et débats émanant des agents.

**Un mandat collectif, non personnel** : personne n'est propriétaire de son mandat. C'est un bien collectif gagné lors des élections professionnelles.



## Une véritable délégation Sudiste :

Le but de la boîte est de professionnaliser le syndicalisme, mais pour SUD, le mandat doit être le même que l'on soit titulaire ou suppléant-e. Pour éviter de potentielles dérives d'élu-es trop complices de la direction, SUD veillera à l'alternance des représentant-es siégeant dans les Comités.



**Comités Sociaux Economiques (3/12) : Les Engagements des élu-es SUD**

# Conditions de travail

**Les militant-es et représentant-es SUD aux CHSCT se sont toujours mobilisé-es pour la défense de nos conditions de travail. Avec la mise en place des CSE, les projets de réorganisations auparavant traités au niveau des établissements le seront désormais au niveau régional, bien loin des réalités du terrain contrairement à ce que prétend La Poste. Encore un bon calcul pour dégrader nos conditions de travail !**

## Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Les futur-e-s élu-e-s des CSE auront de nombreuses missions à porter. Entre autre, ils et elles détermineront les tâches des CSSCT ou Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail de notre périmètre. Les CSSCT ne remplaceront que très partiellement le rôle des CHSCT. Elles pourront néanmoins présenter au CSE des axes d'amélioration touchant aux conditions de travail. Les membres du CSE émettront un avis après avoir consulté la CSSCT concernée. Reste à savoir si cet avis sera éclairé, d'après nous rien n'est bien sûr, La Poste n'étant pas réputée pour avoir la lumière à tous les étages.

## LES PROPOSITIONS DE SUD :

- Arrêt des réorganisations et des suppressions de postes,
- Analyse approfondie sur le terrain avant projets, évaluant le temps et la charge de travail de chaque postière / postier,
- Arrêt de la sous-traitance et CDisation des précaires qui le souhaitent,
- Maintien des titulaires de tournées,
- Respect de la vie privée du personnel passant par la garantie des congés choisis et non imposés,
- Comblement de tous les postes vacants par des moyens de remplacement pérennes, formés et en nombre suffisant,
- Pas de sécabilité, pas de pauses méridiennes ou tournées sacoches,
- Matériel adapté, outils et systèmes informatiques fiables.



# SALAIRES, TRAITEMENTS, RÉMUNÉRATIONS, PRIMES

**Afin de présenter des demandes d'augmentation salariale réalistes, aussi bien pour l'employeur que pour les salarié-es, le CSE devra examiner le bilan social de l'entreprise. Le Comité devra donc avoir accès aux données brutes de rémunération de tous les postier-es : les livres de paie, les fichiers détaillés des rémunérations individuelles.**

## DES CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS ! ! !

Le CSE amène de nouvelles attributions aux représentant-es du personnel en terme économique. Ils-elles pourront surveiller des données leur permettant de négocier les salaires, les indemnités, les primes ou encore les modalités financières d'activité partielle ou de départs.

Les élu-es Sud s'attacheront à construire des revendications solides en matière de protection sociale, de temps de travail ou de sous-traitance afin d'assurer transparence et équité dans l'utilisation des moyens financiers de l'entreprise. Ils-elles se battront pour un meilleur partage des richesses et feront appel à des expertises comptables si nécessaire.

## LES PROPOSITIONS DE SUD :

- 1800€ nets mensuels à l'embauche et sur des grades II.1 minimum.
- Renégociation des grilles salariales pour corriger l'effet tassement et smicardisation.
- Revalorisation du Complément De Rémunération (CDR).
- Déprécarisation des métiers sans intérim ou sous-traitance.
- De véritables augmentations salariales qui assurent à minima le maintien du pouvoir d'achat afin de compenser l'inflation.

- Amélioration des dispositifs de primes d'activité partielle ou de départ.
- Réduction des écarts de rémunération entre catégories de salarié-es, entre hommes et femmes.
- Un treizième mois avec maintien des primes existantes.

# Égalité Professionnelle

## Femmes / Hommes

Lors des élections professionnelles, nous allons voter pour élire nos représentant-e-s du personnel au CSE pour les 4 prochaines années. Elles et ils seront chargé-es de s'assurer que La Poste améliore l'égalité professionnelle, et intègre les évolutions sociétales.

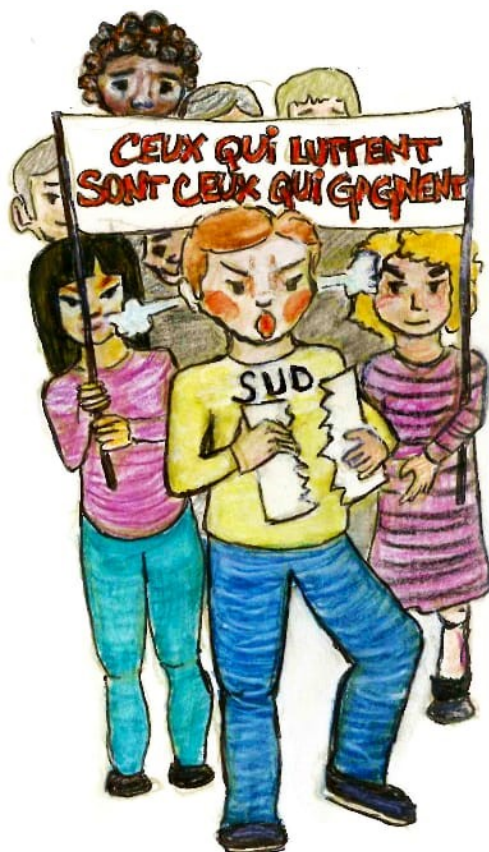
### L'Égalité Femmes / Hommes est dans les valeurs de SUD

**Une vision sociale et égalitaire :** SUD a toujours veillé à ce que les évènements sociaux, culturels, de politique salariale et de communication soient en accord avec les valeurs que nous défendons.

**Un militantisme sudiste gagnant :** SUD a toujours pris au sérieux les notions de discriminations, de violences physiques et/ou psychologiques subies par les postier-ères sur nos lieux de travail.

Nos élu-es au CSE seront les garant-es de la non-discrimination en fonction du genre, combattront les stéréotypes, et respecteront la dignité de toutes et tous.

### LES PROPOSITIONS DE SUD :



- Obtenir de vrais moyens pour combattre les violences sexistes et sexuelles (gestion des protocoles pour les victimes par des cabinets externes et non pas par La Poste).
- Travail égal, grade égal, salaire égal !
- Une compensation financière pour les gardes d'enfants ou de personnes dépendantes en fonction des horaires atypiques.
- La prise en compte des obligations personnelles (monoparentalité...).
- La création du congé menstruel et hormonal.
- La non-pénalisation de la période de maternité/paternité, d'adoption et du congé parental avec un rattrapage salarial intégral dès le retour dans l'entreprise.



**Comités Sociaux Economiques (6/12) : Égalité Professionnelle Femmes / Hommes**



# CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

**La discrimination n'a sa place nulle part !**

**Elle ne doit pas exister dans le monde du travail, comme ailleurs !**

Le syndicat SUD PTT restera attentif pour que toutes les formes de discriminations soient prises en considération, pour qu'aucun de nous ne voit sa santé et sa sécurité altérées sur son lieu de travail.

## STOP AUX ACTES DISCRIMINANTS !!!

La Poste affiche partout que les auteurs d'actes discriminants au sein des bureaux seront punis, mais dans les faits, c'est loin d'être le cas ! Très souvent, **les discriminations sont minimisées** ! La Poste semble avoir du mal à se saisir de l'urgence de lutter contre toutes les formes de discriminations et laisse planer un **traitement différent selon les individus** en fonction de certains critères tels que : l'âge, l'apparence physique, l'état de santé, le handicap, l'identité de genre, la langue qu'ils parlent, leur lieu de résidence, leur religion présumée, leurs opinions politiques et philosophiques, leur orientation sexuelle, leurs origines, etc...). **Tout-e salarié-e de l'entreprise a droit à l'égalité de traitement.**

## RECONNAITRE L'ACCIDENT DE TRAVAIL

Nous luttons pour que tout acte discriminatoire subi par un ou une salarié-e soit reconnu en **accident de travail**. La mise en place de **protocole de soutien matériel et psychologique** des agents agressés est nécessaire.

## SENSIBILISER POUR... EVITER LE PIRE !



SUD dénonce le manque cruel de sensibilisation sur toutes formes discriminatoires au travail. **Nous exigeons que ce sujet soit une priorité pour La Poste** par : la mise en place d'un référent formé par CSE avec des moyens d'action, une sensibilisation réelle de l'ensemble du personnel, un environnement professionnel respectueux, la prise en charge et le soutien des agents victimes de discriminations.

**Luttez, résistez, avec SUD ne vous résignez pas !**

**Pour défendre vos droits**

**Votez SUD au CSE !**



# Les Activités Socio-Culturelles

Les activités COGAS, AVEA et autres Touloisirs seront regroupées et gérées en ASC par les CSE. Lors des élections professionnelles, nous allons élire nos représentant-es du personnel pour les 4 prochaines années qui s'occuperont in fine de ces Activités Socio-Culturelles, du budget pour les œuvres sociales et culturelles.

## LES ASC EN QUELQUES MOTS...

Le budget ASC du CSE, permettra de financer les **activités sociales et culturelles** (ASC), anciennement dévolues aux œuvres sociales actuelles et appréciées de tous-tes les postier-es.

**Il n'y aura pas de magie en terme de budget, ce n'est juste qu'un transfert, et un transfert de miettes.** Pourtant cela fait partie de l'amélioration du pouvoir d'achat des postier-es et du développement d'activités favorisant la convivialité et le lien social.

## NOS GRANDS PRINCIPES

Plutôt que l'égalité, l'aide ne doit pas être la même que l'on gagne 1200€ ou 5000€. **L'aide distribuée devra tenir compte de ce critère juste et équitable** (famille monoparentale, bénéficiaire de l'obligation d'emploi...) basé sur le **quotient familial** de nos collègues.

Organisation d'un « sondage » annuel pour recueillir vos souhaits et les points à améliorer. Nous vous informerons régulièrement sur l'utilisation du budget et sur les prestations associées.

## LES PROPOSITIONS DE SUD :



- **Vacances** : Participation aux frais de vacances (hébergements, transports, colonies, centres aérés,...), en fonction du nombre d'enfants et de parents postier-es.
- **Culture** : Un équivalent au « Pass Culture » pour les postier-es et leurs enfants.
- **Sport** : Offre sport et activité, avec ou sans licence.
- **Restauration** : Favoriser les circuits courts et bio en nouant des partenariats avec des paysans locaux et le maintien des resto collectifs.

# La RSE

## Responsabilité Sociétale des Entreprises

La Poste va passer en Comité Social et Economique et devra faire plus que se vanter d'être l'entreprise du Développement Durable. Lors des élections professionnelles, nous allons voter pour élire nos représentant-es du personnel pour les 4 prochaines années chargé-es de s'assurer que La Poste ne fait pas que du Greenwashing.

### LA RSE DANS LES CSE

La Poste au travers des CSE, va devoir démontrer que sa politique en faveur du développement durable est entière. **A chaque projet de réorganisation et de restructuration, La Poste va devoir présenter les impacts environnementaux de ses choix stratégiques, qu'ils soient humains, sociétaux, ou matériel.** Ce ne sera pas une mince affaire avec les futurs projets de regroupements de sites qui éloignent les agents de leur lieu de travail, avec le développement de flotte de véhicules électriques peu écologiques à long terme, ou encore avec l'abandon de la solution ferroviaire. La disparition de la lettre rouge, quant à elle, n'est qu'un prétexte pour supprimer un grand nombre d'emplois. Nous veillerons à ce que les questions environnementales soient traitées dans l'entreprise comme un vrai levier de transition écologique et non comme un outil de communication !



### La RSE selon SUD

- Une transition vers des systèmes d'énergie 100% renouvelables, créant de nouveaux emplois et protégeant les travailleur-euses.
- Un lieu habituel de travail au plus près du domicile avec des organisations favorisant moins de déplacements.
- La création d'un forfait mobilité durable jusqu'à 800€ par an.
- La création d'une prime « Transport » et la prise en charge à 75% du forfait transport en commun.
- SUD ne validera pas des projets qui sont à l'encontre de nos valeurs, de celles en faveur de l'écologie et des postier-es.
- Réorienter les efforts d'investissement vers les territoires et quartiers qui en ont le plus besoin.

# Les Facteurs-guichetiers

**Depuis l'apparition de ce nouveau métier en 2014, la fonction de Facteur-Guichetier se répand de plus en plus en milieu rural, mais pas que... Vous allez voter du 9 au 14 octobre pour les élections professionnelles et élire vos représentant-e-s du personnel pour les 4 prochaines années.**

## DOUBLE CASQUETTE...

Être Facteur-Guichetier (FG), c'est partager son temps entre la Distri et la BGPN (Branche Grand Public et Numérique). Mais c'est aussi **cumuler les responsabilités et avoir des objectifs de part et d'autres**. SUD constate que de nombreux Facteurs-Guichetiers sont isolés, ballotés au mépris des règles qui gèrent la fonction, et courent entre les 2 métiers sans respect de leurs droits. **SUD intervient quasiment sur tous les dossiers en instances pour rappeler et faire respecter ces droits**. Les Facteurs-Guichetiers sont bien souvent le dernier lien avec le service public dans les zones rurales sans en avoir la reconnaissance par La Poste.

## Les Facteurs-Guichetiers selon SUD :



- Grade de base en II.2.
- Même commissionnement que les Chargé-es de Clientèles.
- Véritable formation à la BGPN avant la prise de fonction.
- Intégration complète à la BGPN, avec les mêmes Espace-Temps-Communication/Développement et formations que les Chargé-es de Clientèles.
- Réelle opportunité de bascule sur le métier de Chargé-e de Clientèle.
- Moyens de remplacement en nombre suffisant et formés pour pallier aux absences.

**Votre choix est crucial : Votez SUD !!!**

**Comités Sociaux Economiques (10/12) : Facteur-guichetier et CSE**

# Les Facteurs Services Experts

Que l'on soit facteur-factrice, FSE ou ROP, le passage en CSE nous concerne toutes et tous ! Quelque soit notre statut, nous faisons tous-tes face aux nombreuses réorganisations, à la charge de travail qui ne fait qu'augmenter, aux mauvaises conditions de travail. SUD s'engage à défendre et représenter toutes les travailleuses et tous les travailleurs.

## Pour une meilleure reconnaissance des FSE

La Poste démultiplie les grades intermédiaires de nos encadrants de proximité. En créant le grade de FSE, elle reporte **les responsabilités** sur des agents à qui elle promet considération et évolution. Ces collègues se retrouvent pris en étau entre objectifs de vente, consignes contradictoires et productivité à tout prix de leurs équipes « Autonomes et Performantes ».

De nombreux FSE sont de niveau II.1 alors qu'**iels assument les responsabilités des ROP qu'ils remplacent ou forment**, parfois sans compensation financière ni primes de remplacement réglementaires.

Les FSE dit de « continuité managériale » **doivent relever à minima du niveau II.2 ce qui est très rarement le cas !** Plus souvent amenés à remplacer les nombreuses tournées à découvert sur les différents sites de leurs vastes établissements en échange de primettes, leur part qualité de 20% disparaît et **ce sont les conditions de travail de tous-tes qui se voient dégradées !**



## Nos élu-es SUD au CSE défendront :

- Une évaluation juste de la charge de travail et des salaires des FSE.
- Une réelle considération et prise en compte de leur expérience terrain.
- L'évolution en grade II-2 systématique des FSE qui remplacent les ROP.
- L'augmentation de la prime de remplacement du ROP actuellement fixée à 12 € / jour.
- L'arrêt des déplacements des FSE ailleurs que sur leur site ou une réelle augmentation des primes de déplacements actuellement fixées à 8 € / jour.
- Le retour de la part qualité de 20% à 30% des FSE II.2.

**Comités Sociaux Economiques (11/12) : Facteurs Services Experts et CSE**

# Les Responsables Opérationnels

Quelque soit notre statut, nous faisons tous-tes face à la détérioration de nos conditions de travail. La Poste démultiplie les grades intermédiaires de nos encadrant-es de proximité et reportent les responsabilités sur de nouvelles fonctions : nos Responsables Opérationnels. SUD s'engage à défendre et représenter toutes les travailleuses et tous les travailleurs.

## Responsable Opérationnel : Moins plus moins égal plus de travail

Les anciens Responsables d'Équipes sont, **de gré ou de force, incité-es à devenir ROP**. Ils-elles gardent leur part managériale à laquelle s'ajoute une part de production avec son lot de contraintes, **souvent sous-évaluée**, variable d'un site à l'autre en fonction des besoins de productivité de La Poste.

En tournée, sous sa casquette de facteur, le ROP doit tout laisser en plan si un de ses agents l'appelle en cas de problème. La constante multiplication de leurs missions augmente considérablement la charge mentale de la fonction.

Devant l'attrait de telles responsabilités, la boîte qui peine à recruter doit faire appel à des **candidat-es extérieur-es**, qui ne connaissent ni les bases ni les process du métier de facteur, **formé-es à la va-vite par les quelques FSE disponibles**. Quant aux ROP recruté-es en interne, ils-elles doivent se **dégager du temps pour s'auto-former**.

**Faire fonction n'implique que très rarement l'obtention du grade** : il est fréquent que des managers de niveau II-1 fassent office de ROP des mois durant, avant la Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle permettant de valider leur grade de III-1. **D'autres, gentiment remercié-es, regagnent leur poste initial en fin de mission, ou quittent désespérément l'entreprise.**

## Pour les ROP, nos élu-es SUD au CSE défendront :

- Reconnaissance des Pratiques Professionnelles systématique avant prise de fonction : acquisition du grade et salaire automatique.
- Maintien des anciens statuts de Responsables d'Équipes réellement au volontariat.
- Immersion et formation systématique des recruté-es externes aux métiers de la distribution avant prise de fonction.
- Parts de production et managériale réellement équivalentes.
- FSE II-2 en nombre suffisant, pas de FSE II-1 pour les remplacer.



# Comment voter (SUD) aux élections des Comités Sociaux Economiques ?

Courant du mois de septembre, chacun-e va recevoir par courrier à son domicile, un IDENTIFIANT. Il sera très important de le conserver jusqu'au 24 octobre au cas où un second tour ait lieu. Il est donc vivement recommandé de le photographier et d'en conserver la photo.

## Pour voter il faudra :

- S'identifier sur le site avec l'authentifiant reçu par courrier et saisir deux données personnelles (ex : date et département de naissance).
- Saisir un numéro de tel (pro ou perso) pour recevoir par SMS un code d'activation qui sera saisi sur le site.

## ATTENTION, il y aura 2 votes : UN pour les titulaires et UN pour les suppléant-es.

- Choisir son élection (titulaires ou suppléant-es) et choisir sa liste. Tant que vous n'avez pas validé, vous pouvez modifier.
- Entrer à nouveau une donnée personnelle pour valider le vote. Elle générera un accusé de réception.

*La durée du vote ne pourra dépasser les 15 minutes. Passé ce délai... il faudra recommencer.*

## Pour rappel, la date des élections :

1er tour : mercredi 9 octobre 6h au lundi 14 octobre 21h

2ème tour : mercredi 23 octobre 6h au jeudi 24 octobre 19h

Plus d'explications : Flashez ce QR Code pour accéder à notre dossier CSE en ligne : ➡



# Guide des droits des postier·es 2024



**Demandez le guide à vos  
collègues militant·es SUD**

**Où retrouvez  
le en ligne  
sur notre site**

**<https://sudposteaura.fr>**

